

En 2010, moins de la moitié des nouveaux entrepreneurs corses a choisi un statut « classique ». Avant de créer leur entreprise, ils étaient en majorité salariés du privé ou chômeurs, leur principal objectif étant d'assurer leur propre emploi. Dans le commerce ou l'hébergement-restauration, secteurs où ils sont parmi les plus nombreux, un sur deux a changé d'orientation professionnelle en créant son entreprise. Les créateurs sont jeunes et peu diplômés, et les créatrices sont plus nombreuses qu'en moyenne nationale. S'ils profitent aussi souvent qu'ailleurs d'un soutien financier ou d'aides, ils bénéficient davantage d'accompagnement et de conseil d'une structure dédiée à la création ou à l'innovation. Les créateurs recourent peu aux prestataires de services locaux, bien qu'ils travaillent principalement avec une clientèle de particuliers et de proximité. Malgré ce contexte, ils déclarent innover autant que dans les autres régions. Enfin, plutôt que des perspectives d'extension, ils envisagent surtout un maintien de l'équilibre de leurs activités dans les six mois suivants.

Elisabeth GALLARD

www.insee.fr



Profil du créateur à statut « classique » : les créateurs sont plus jeunes en Corse

Au 1^{er} semestre 2010, 900 entreprises ont été créées en Corse dans le secteur marchand non agricole avec un statut classique (hors auto-entrepreneur). Sur la période, ces nouvelles entreprises ne représentent que quatre créations sur dix du fait de la montée en charge du statut d'auto-entrepreneurs.

■ Anciennement chômeurs ou salariés du privé

En Corse comme ailleurs, six créateurs sur dix étaient salariés du privé ou chômeurs avant de monter leur entreprise. La région se caractérise toutefois par une plus forte proportion d'anciens salariés du privé qu'au niveau national (respectivement 33 % et 29 % des créateurs). Inversement, le profil préalable de chômeur est moins important sur l'île (29 % des créateurs contre 33 % sur le continent).

Un tiers des créateurs corses issu du secteur privé

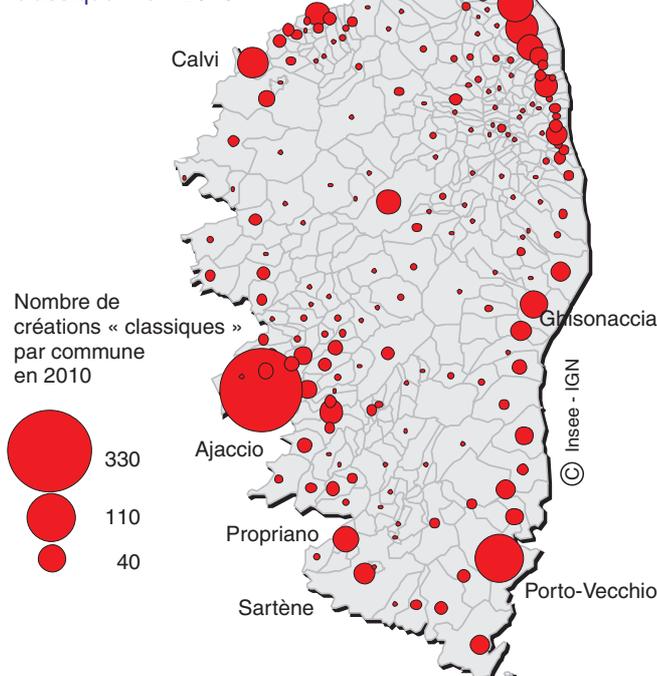
Répartition des créateurs d'entreprises selon leur situation avant la création (%)

Statut	Corse	Métropole
Indépendant à votre compte	10,9	14,4
Chef d'entreprise salarié, PDG (yc gérant minoritaire de SARL)	10,0	9,3
Agent de la fonction publique	5,1	3,9
Salarié du secteur privé	33,4	28,5
Au chômage	29,3	32,8
Etudiant ou scolaire	2,7	3,2
Sans activité professionnelle	7,2	5,9
Retraité	1,4	2,0
Ensemble	100,0	100,0

Source : Insee, Enquête Sine 2010.

Les créateurs surtout implantés en ville et sur le littoral

Parmi les entreprises « classiques » créées en 2010, 80 % sont situées en zone urbaine ou le long du littoral. Dans l'intérieur de l'île, les créations sont certes moins nombreuses mais concernent la majorité des petites communes. Sur la totalité du territoire, seule une soixantaine de communes n'a pas bénéficié de création « classique » en 2010.



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Ce dernier enregistre les mouvements économiques et légaux affectant ces unités, en particulier les créations.

Dans la région, les créateurs issus du privé sont particulièrement nombreux chez les jeunes. Ils représentent 41 % des nouveaux entrepreneurs âgés de moins de 35 ans. Parallèlement 31 % des créateurs de cette tranche d'âge étaient au chômage avant leur installation.

Chez les entrepreneurs plus âgés, le statut d'ancien chômeur est plus fréquent que celui d'ex-salarié : parmi les créateurs de plus de 45 ans, 27 % étaient au chômage (dont 12 % au chômage depuis plus d'un an) et 20 % seulement étaient salariés du privé.

Hors ex-chômeurs et ex-salariés du privé, les créateurs de 2010 étaient le plus souvent indépendants ou entrepreneurs individuels. Ils représentent 21 % des nouveaux chefs d'entreprise insulaires, soit une part inférieure de trois points à la moyenne nationale.

Assurer son propre emploi

Quand ils créent leur entreprise, les nouveaux entrepreneurs sont tout d'abord motivés par le souhait d'indépendance (pour six créateurs sur dix) et, en second plan, par le goût d'entreprendre et

d'affronter de nouveaux défis (quatre créateurs sur dix). Le souhait d'indépendance se dégage surtout chez les créateurs du secteur de la construction, alors que le désir d'affronter de nouveaux défis concerne plutôt ceux de l'industrie.

Quelles que soient leurs motivations, les deux tiers des créateurs corses ont pour objectif principal d'assurer leur propre emploi. Cette proportion est la même qu'en moyenne nationale. Certains énoncent des motivations plus ambitieuses. C'est le cas notamment des anciens retraités et ex-chefs d'entreprise. Ils sont en effet plus nombreux à souhaiter développer leur entreprise en termes d'investissement : respectivement 30 % et 27 % contre 14 % pour l'ensemble des créateurs. Nombre d'entre eux souhaitent également développer leur entreprise en termes d'emploi (30 % des créateurs chefs d'entreprise, 26 % des créateurs indépendants contre 22 % pour l'ensemble). Ce dernier souhait concerne aussi 26 % des anciens salariés du privé.

La moitié des créateurs du commerce et de l'hébergement s'engagent dans une activité différente de leur métier de base

Quatre secteurs sont principalement choisis par les créateurs : la construction, le commerce, les activités de services aux entreprises et l'hébergement-restauration. Comme dans l'ensemble du parc d'entreprises insulaires, les secteurs de la construction et de l'hébergement-restauration pèsent davantage dans les créations d'entreprises qu'au niveau national. A l'inverse, les créations dans les activités de services aux entreprises et de commerce sont moins importantes qu'en moyenne nationale.

Du fait d'opportunités ou de changement d'orientation professionnelle, 36 % des entrepreneurs créent leur entreprise dans un secteur d'activité différent de leur métier de base. Cette reconversion est la plus fréquente dans le commerce et l'hébergement, où plus de la moitié des créateurs classiques avaient initialement un autre métier. A contrario, dans les services aux ménages (ou autres activités de services), les activités de santé humaine et le secteur de la construction, la plupart des entrepreneurs viennent du même secteur (plus de sept sur dix).

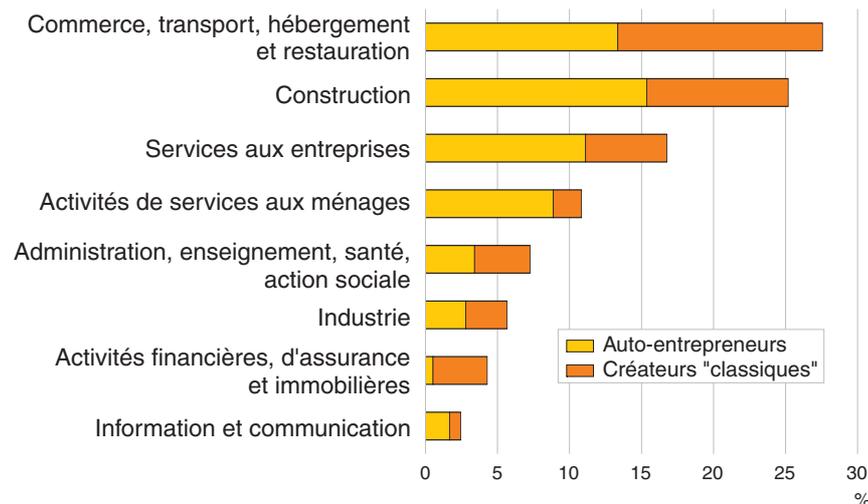
Davantage de femmes et de jeunes mais moins de diplômés du supérieur qu'au niveau national

Même si les hommes sont majoritaires parmi les créateurs, la féminisation est plus présente en Corse

La construction, moteur des créations d'entreprises en Corse

En 2010, 4 200 entreprises ont été créées en Corse dans le secteur marchand non agricole. Trois secteurs réunissent à eux seuls 60 % des créations de la région : la construction, le commerce-hébergement-restauration et les activités de services aux entreprises. La construction est le moteur des créations d'entreprises. Il concerne une création sur quatre. Dans ce secteur, le taux de création, rapportant le nombre d'entreprises créées à l'ensemble des entreprises en activité, est plus élevé qu'en moyenne nationale. Il s'établit à 22 %, soit deux points au-dessus du niveau national. A l'inverse, le commerce-hébergement-restauration et les services aux entreprises présentent des taux de créations plus faibles. Grâce aux activités de soutien dont le taux est proche du niveau national, les services aux entreprises n'enregistrent un taux que légèrement plus faible qu'en métropole : 21 % contre 24 %. Pour le commerce l'écart est un peu plus élevé : 14 % contre 18 %.

Répartition des créations d'entreprises par statut et secteur d'activité en Corse en 2010



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Ainsi en 2010, le taux de création d'entreprises en Corse est inférieur à la moyenne nationale : 15,7 % contre 18,2 %. Il est aussi parmi les plus faibles des régions. Seules l'Auvergne, le Limousin et la Bretagne ont un taux inférieur à la Corse. Ce taux n'est en deçà de la moyenne nationale que depuis 2009, année d'apparition du statut d'auto-entrepreneur. Ce statut est d'ailleurs plus fréquemment choisi par les créateurs que le statut classique : 57 % contre 43 % en 2010. Ce choix est aussi observé au niveau national. En Corse comme sur le continent, ce nouveau statut est privilégié dans les activités de services auprès des ménages, les activités de services aux entreprises, l'information-communication et la construction. La construction y a aussi beaucoup recours (61 % des nouvelles entreprises, contre 55 % sur le continent). Le statut d'auto-entrepreneur peut constituer une opportunité pour un nouvel entrepreneur, notamment en termes fiscal.

Quand on demande aux auto-entrepreneurs s'ils auraient créé de toutes façons leur entreprise sous un statut classique si ce nouveau statut n'avait pas existé, 31 % répondent positivement en Corse contre 25 % en moyenne nationale. On peut donc considérer que l'effet d'aubaine lié à la création du statut d'auto-entrepreneur est plus important dans la région. Cela trouve en partie son explication dans la structure sectorielle de l'économie régionale qui est plus propice à la création d'entreprise sous ce statut, favorisée notamment par la forte présence de la construction.

Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Ce dernier enregistre les mouvements économiques et légaux affectant ces unités, en particulier les créations.

que sur le continent. Ceci s'observe dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des secteurs très masculins comme la construction et l'industrie où les hommes représentent neuf créateurs sur dix.

Certains secteurs sont en revanche plus féminisés, c'est le cas des activités de services aux ménages et de santé humaine où sept créateurs sur dix sont des femmes.

En Corse, les créateurs sont plus souvent des femmes

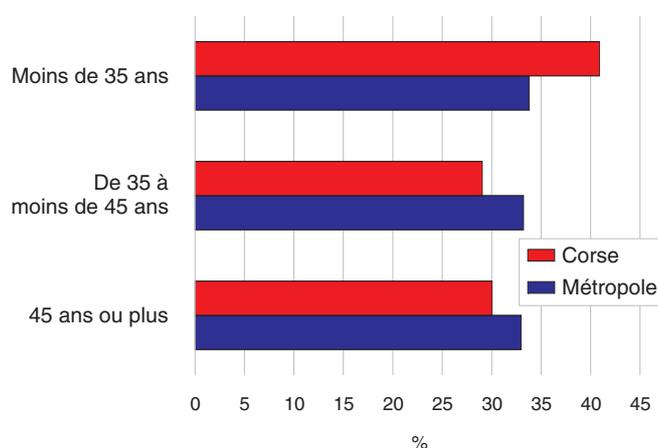
Répartition des créateurs d'entreprises selon le secteur d'activité (%)

Secteur	Part des femmes parmi les créateurs			
	Corse	Métropole	Corse	Métropole
Industrie	7,6	5,6	14,8	19,8
Construction	27,7	18,9	9,5	10,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	31,2	34,6	36,0	29,4
<i>dont commerce</i>	19,1	24,5	41,2	29,8
<i>dont hébergement et restauration</i>	11,0	7,3	30,7	31,8
Services divers	24,8	34,2	44,2	34,3
<i>dont services aux entreprises</i>	13,8	19,2	37,8	32,5
Administration, publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8,7	6,7	62,9	54,5
Ensemble	100,0	100,0	31,4	28,6

Source : Insee, Enquête Sine 2010.

Les créateurs corses sont plutôt jeunes

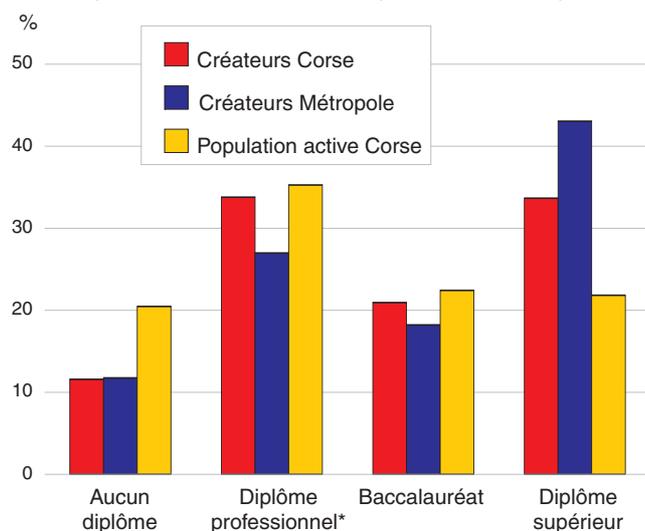
Répartition des créateurs d'entreprises selon leur âge



Source : Insee, Enquête Sine 2010.

En Corse, les créateurs plus souvent diplômés d'un baccalauréat ou diplôme professionnel*

Répartition des créateurs d'entreprises selon leur diplôme



* CEP, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, Brevet de compagnon et BEP

Source : Insee, Enquête Sine 2010.

Appui plus fréquent d'une structure dédiée

Répartition des créateurs d'entreprises selon leurs types d'appui pour la mise en place du projet (%)

Type d'appui*	Corse (%)	Métropole (%)
Le conjoint ou entourage personnel	41,8	43,2
Une personne de l'entourage professionnel	11,2	14,6
Une structure dédiée à la création d'entreprise ou à l'innovation	31,8	28,9
Un spécialiste dans son domaine	17,8	23,2
Vous avez monté votre projet seul	30,5	27,6

* le créateur a pu bénéficier de plusieurs types d'appui

Source : Insee, Enquête Sine 2010.

Dans la région, les nouveaux entrepreneurs sont plus jeunes qu'au niveau national. Ils ont en moyenne 38,5 ans contre 40,1 ans sur le continent. Parmi ces chefs d'entreprise, 25 % sont âgés de moins de 30 ans, soit une part de jeunes créateurs supérieure de six points à la part nationale. Ces derniers sont plus présents dans l'enseignement, la santé et l'action sociale et la construction, où leur part atteint 30 % ; leur taux de féminisation est plus élevé que celui de l'ensemble des créateurs (37 % d'entre eux sont des créatrices contre 31 % pour l'ensemble).

Les créateurs corses sont moins diplômés que ceux du continent : 34 % ont un diplôme universitaire contre 43 % en moyenne nationale. Ce faible niveau de diplôme universitaire reste toutefois bien supérieur à celui de la population active insulaire (22 %). Les femmes sont en moyenne plus diplômées puisque 41 % d'entre elles ont au moins un diplôme universitaire. Cependant, malgré cette meilleure représentation, elles restent moins diplômées que les créatrices du continent. Globalement, les créateurs les plus diplômés choisissent en premier lieu les activités de santé et d'action sociale puis les activités de services aux entreprises. Les moins diplômés s'orientent plus souvent vers les secteurs de la construction et l'hébergement-restauration.

Un recours plus fréquent à une structure dédiée à la création d'entreprise ou à l'innovation

Les créateurs déclarent avoir moins bénéficié qu'en moyenne nationale d'appuis en termes de conseil, d'information, de soutien logistique ou financier. En effet, 31 % ont monté leur projet seul contre 28 % seulement sur le continent. Lorsqu'ils sont aidés, c'est le plus souvent auprès de leur conjoint ou de leur entourage personnel que les créateurs reçoivent un appui. De plus, un tiers des créateurs ont déclaré profiter d'accompagnement et de conseil d'une structure dédiée à la création d'entreprise ou à l'innovation ; c'est plus souvent qu'en métropole. Cette aide est notamment plus développée dans le secteur de l'industrie où elle concerne 44 % des créateurs de la région contre 33 % des créateurs du continent. Ce recours plus fréquent peut avoir pour origine une présence moins forte de réseaux d'entreprises en Corse. L'appui d'une personne de l'entourage professionnel ou d'un spécialiste du même domaine est effectivement moins usité dans la région : 27 % des créateurs corses y ont recours, soit six points de moins qu'en métropole. Dans

Accompagner les créateurs d'entreprises

La DIRECCTE est chargée de la déclinaison, au plan régional, des politiques publiques du développement économique, de l'emploi et du travail. Elle met en œuvre des actions visant à soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises.

Dans ce cadre, la DIRECCTE a souhaité participer à l'extension régionale de l'enquête SINE afin d'améliorer l'information sur les conditions de création et de développement des entreprises et ainsi adapter et orienter le plan d'action régional dédié.



Aider les porteurs de projet : le dispositif Nacre

Le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise) est co-piloté par l'Etat et la Caisse des dépôts. Créé en 2009, il est structuré autour des 3 phases clés de la création/reprise :



Il comprend :

- un parcours d'accompagnement renforcé lors des phases cruciales de la création/reprise d'une entreprise :
 - montage du projet,
 - intermédiation bancaire et structuration financière du projet
 - appui au développement de l'entreprise nouvellement créée ou reprise
- un prêt à taux zéro

Chaque porteur de projet est accompagné individuellement, par des professionnels de la création et la reprise d'entreprise : les opérateurs d'accompagnement nacre, labellisés et conventionnés par l'Etat. Le bénéficiaire peut suivre les étapes les unes après les autres ou accéder directement à la phase 2 ou la phase 3, en fonction de la maturité de son projet.

Peuvent être bénéficiaires de Nacre toutes personnes **sans emploi** ou rencontrant des **difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi**, pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi. Il n'y a donc pas de catégories administratives limitatives mais une prise en compte de la situation de la personne vis-à-vis de l'emploi. En 2009 en région Corse, 475 porteurs de projets ont bénéficié d'une entrée dans ce dispositif ; ils ont été 690 en 2010 et 719 en 2011 à bénéficier de cet accompagnement. Depuis sa création, le dispositif Nacre a ainsi accompagné 1 884 porteurs de projet.

Un autre appui à la création : l'Accre

L'Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) permet à certaines catégories de personnes éligibles (voir critères sur le site du ministère chargé du travail), créant ou reprenant une entreprise de bénéficier d'une exonération de charges sociales pendant un an.

Le bénéficiaire doit créer ou reprendre une entreprise, quel que soit son secteur d'activité, sous forme d'entreprise individuelle ou de société (associations, GIE et groupements d'employeurs exclus). La demande d'aide doit être adressée au Centre de formalités des entreprises (CFE) compétent au moment de la déclaration de l'entreprise.

En 2009 en région Corse, 1 141 porteurs de projets ont bénéficié d'une entrée dans ce dispositif ; en 2010, ils ont été 1 590 à bénéficier de cette aide.

NB : un créateur d'entreprise peut bénéficier à la fois des dispositifs Accre et Nacre.

Pour en savoir plus

Nacre : Portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle : www.emploi.gouv.fr/nacre/

Accre : Site du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

[www.travail-emploi.gouv.fr/Rubrique : Fiches pratiques/droit du travail/création d'entreprise](http://www.travail-emploi.gouv.fr/Rubrique:Fiches_pratiques/droit_du_travail/creation_d_entreprise)

(<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/creation-d-entreprise,128/l-aide-aux-chomeurs-createurs-ou,1163.html>)

l'industrie notamment, il concerne 25 % des créateurs corses contre 40 % des créateurs continentaux.

■ Des créateurs qui s'assument financièrement

Sur le plan financier, près de la moitié des créateurs insulaires n'ont eu recours à aucun autre moyen de financement que leurs ressources personnelles, familiales ou d'associés. Lorsqu'ils ont besoin d'un financement externe, c'est auprès des banques

qu'ils ont le plus souvent recours : 47 % des créateurs contractent un emprunt, bancaire ou non (avances remboursables, prêt d'honneur, prêt à taux zéro), pour financer leur projet. La lourdeur des démarches d'emprunt bancaire est d'ailleurs plus souvent évoquée comme un frein par les créateurs corses. Dans la préparation du projet de création d'entreprise, trouver un financement ou obtenir l'autorisation d'un découvert bancaire est cité comme une difficulté principale par 28 % créateurs corses contre 25 % en moyenne nationale seulement.

Profil des créateurs innovants

En 2010, 46 % des nouveaux entrepreneurs déclarent avoir introduit une innovation sur le marché insulaire. La notion d'innovation est à prendre avec précaution car elle est déclarative et peut recouvrir plusieurs réalités.

Les créateurs innovants sont des chefs d'entreprise ambitieux, le plus souvent motivés par le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis. Leur objectif principal est beaucoup orienté sur le développement de leur entreprise en termes d'emploi ou d'investissement. Ils sont plus nombreux que les autres dans le commerce, l'hébergement-restauration et l'industrie. En outre, ils ont plutôt un profil d'entrepreneur en reconversion professionnelle. Ces créateurs sont aussi mieux armés que les autres dans leurs démarches pour monter et mener à bien leur projet : ils sont plus diplômés et s'entourent davantage. Leur marché est également plus ouvert vers les services extérieurs payants, la clientèle d'entreprises et les clients nationaux. Enfin, ils sont plus nombreux à envisager développer leur entreprise ou embaucher dans un avenir proche.

Répartition des créateurs corses innovants ou non selon les caractéristiques principales

Thème	Caractéristiques pour l'innovation	Créateurs innovants	Créateurs non innovants	
%				
Avant la création				
Diplôme	Diplômé du supérieur	36,8	31,0	
Motivation	Ayant le goût d'entreprendre	45,4	36,7	
Objectif principal de chef d'entreprise	Développer l'entreprise en termes d'emploi ou d'investissement	46,5	29,0	
	Assurer son propre emploi	53,5	71,0	
Métier principal	Créer dans un secteur différent de son métier de base	42,1	31,2	
Type d'aide recue (conseil, information, soutien logistique ou financier (hors banques))	Aide personnelle (de son conjoint ou personne de son entourage personnel)	46,2	38,1	
	Dispositif d'aides locales ou régionales	7,8	4,3	
	Dispositif d'aide à l'innovation à la création	5,6	1,9	
Financement	Recours à l'emprunt	52,1	41,7	
Constitution du capital de l'entreprise	Société indépendante	47,4	39,0	
Après la création				
Secteur d'activité de l'entreprise créée	Construction	21,2	32,1	
	Commerce	22,3	16,0	
	Hébergement et restauration	13,1	9,5	
	Services aux entreprises	12,8	15,5	
Mode de direction de l'entreprise	Industrie	9,2	6,7	
	Dirige seul son entreprise	63,8	74,3	
	Clientèle	L'entreprise comme clientèle principale	28,1	21,2
		Le particulier comme clientèle principale	65,7	74,0
Clientèle d'origine locale		59,3	65,7	
Clientèle d'origine nationale		13,6	8,6	
Réseau d'enseigne	Activité liée à un réseau d'enseigne	12,0	7,1	
Services extérieurs payants	Recours à des services extérieurs en comptabilité	70,5	58,6	
	Recours à des services extérieurs en publicité	25,1	16,2	
	Aucun recours aux services extérieurs payants	19,5	34,5	
Avenir	Pense développer son activité dans les six mois suivant l'enquête	49,3	31,2	
	Pense embaucher des salariés dans les 12 mois suivant l'enquête	32,9	22,6	

Note de lecture : 36,8 % des créateurs qui déclarent innover sont diplômés du supérieur. Cette part est de 31 %, chez les créateurs qui déclarent ne pas innover, soit 5,8 points de moins.

Etre diplômé du supérieur est ainsi considéré comme **une caractéristique positive** pour l'innovation.

Les caractéristiques des créateurs sont classés selon une échelle allant de "très positive pour l'innovation" à "très négative pour l'innovation". Les seuils sont déterminés par l'écart entre la part des créateurs innovants et la part des créateurs non innovants pour un facteur donné.

Caractéristiques pour l'innovation :

Très positives
(écart de 10 points ou plus)

Positives
(de 5 à 10 points)

Neutres
(de - 5 à + 5 points)

Négatives
(de -10 à -5 points)

Très négatives
(moins de -10 points)

Source : Insee, Enquête Sine 2010.

Par ailleurs, plus de la moitié des créateurs n'ont sollicité aucun dispositif d'aide ou d'exonération pour le financement de leur projet. Parallèlement, 39 % ont tout de même bénéficié de l'aide aux chômeurs ou repreneur d'entreprise (Accre), 10 % ont bénéficié du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre). Ces dispositifs étant cumulables, 8 % ont été concernés par les deux.

Les entrepreneurs pouvaient aussi bénéficier d'une aide avant la création de leur entreprise. Ils sont cependant moins nombreux en Corse dans ce cas. Seuls 35 % des créateurs ont perçu au moins une prestation sociale, contre 40 % au niveau national. A ce titre, la prestation chômage concerne la grande majorité des bénéficiaires. Le faible nombre de créateurs précédemment au chômage explique ce faible niveau d'indemnisation. En outre, seulement 13 % de ceux qui percevaient ces allocations continuent d'en bénéficier après la création (16 % en moyenne nationale).

■ Les services extérieurs peu sollicités par les créateurs corses

Dans la région, les créateurs ont moins souvent recours à des services extérieurs payants : 72 % des nouveaux entrepreneurs y font appel contre 81 % en métropole. Les entrepreneurs qui utilisent ces services ont principalement recours à des experts-comptables et à des centres de gestion pour des services de comptabilité, ainsi qu'à des services de publicité. Les experts-comptables sont cependant beaucoup moins sollicités qu'ailleurs : 64 % des créateurs corses y ont recours contre 74 % en moyenne nationale. Les services de publicité sont utilisés par 20 % des créateurs régionaux, soit 3 points de moins que sur le continent.

En Corse, les créateurs sont également peu nombreux à disposer d'un site internet ouvert ou en construction (29 % des créateurs contre 36 % en métropole). L'utilisation d'internet est surtout axée sur la présentation de l'entreprise, la vente en ligne est assez peu pratiquée.

■ Une clientèle de proximité orientée vers le particulier

Dans la région, 70 % des nouvelles entreprises de 2010 réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires avec une clientèle de particuliers, elles sont 61 % au niveau national. Cette différence s'explique à la fois par un effet géographique lié à l'insularité et à la présence de micromarchés, mais aussi à un phénomène lié à la structure sectorielle de l'économie corse. L'activité économique de la

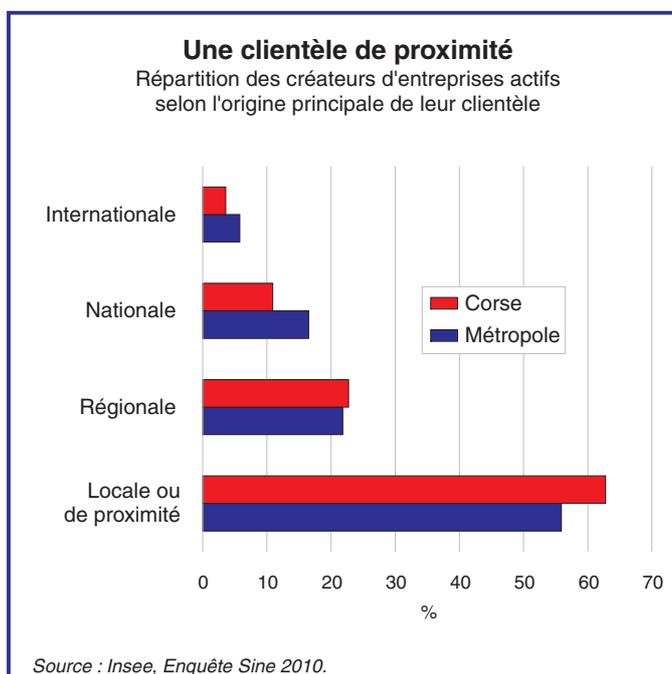
ACCRE : dispositif d'aide le plus fréquent

Répartition des créateurs d'entreprises selon le bénéfice d'un dispositif d'aide (%)

Dispositif d'aide*	Corse	Métropole
ACCRE	39,0	41,5
NACRE	10,0	8,8
Prêt à la création d'entreprise	3,1	4,6
Crédit impôt recherche	0,4	0,2
Aides liées à l'innovation à la création	3,5	5,1
Aides de l'AGEFIPH	2,9	1,6
Aides locales ou régionales	3,4	3,1
Exonérations de cotisations sociales ou d'impôts	8,1	7,5
Autres aides ou exonérations	2,5	1,9
Aucun dispositif	52,5	51,1

* le créateur a pu bénéficier d'un ou plusieurs dispositifs

Source : Insee, Enquête Sine 2010.



Placer les créateurs d'entreprises au cœur des dispositifs économiques



L'ADEC est chargée d'impulser le développement économique par la coordination, l'animation, la structuration et le soutien des activités productives. Pour ce faire, elle s'est dotée de dispositifs favorisant la création d'entreprise, l'emploi, l'innovation et la compétitivité.

C'est dans cet esprit que cet établissement public de la Collectivité Territoriale de Corse a naturellement collaboré à la déclinaison régionale de l'enquête SINE afin d'améliorer la connaissance de la période charnière du cycle de vie des entreprises et in fine, d'alimenter la réflexion, l'évaluation et la mise en adéquation des politiques publiques associées.

La plate-forme Corse-Financement

Cette plateforme, pilotée par l'ADEC, fédère différents outils facilitant (bancairisation de crédit et de fonds propres...) la création/développement d'entreprises. CORSE-FINANCEMENT répond aux besoins des porteurs de projets, quels que soient leur statut juridique, leur volume d'affaire ou leur secteur.

Depuis 2007 en Corse, 713 entreprises ont bénéficié d'une entrée dans ce dispositif, près de 92 millions d'euros de prêts bancaires ont été générés et 977 emplois ont été créés (aides financement et emploi). Parmi les entreprises bénéficiaires, 294 l'ont été au titre de la phase 2 de Nacre.

Les contrats de compétitivité

Mobilisables uniquement dans le cadre des Pôles d'excellence, ils sont destinés à accompagner le financement d'un programme de création/développement d'activité sur 3 ans sous la forme d'une subvention.

Le plan de soutien Corse-Entreprendre

Elaboré en partenariat avec les chambres consulaires, CORSE-ENTREPRENDRE permet une mise en réseau du service public de la création. Il soutient l'esprit d'entreprise en simplifiant le parcours du porteur via un « pack-entreprendre » :



Il couvre les besoins lors des phases décisives de la création/reprise d'entreprise avec une dimension responsable (éco-socio conditionnalité). Un portail dédié facilite les démarches par une centralisation de l'information.

La Stratégie Régionale de l'Innovation

Adoptée par l'Assemblée de Corse à laquelle l'Etat et l'Union européenne sont étroitement associés, elle structure et oriente la politique régionale en faveur de l'innovation et prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de mécanismes de soutien et d'accompagnement.

L'Incubateur Technologique Territorial de la Corse, constitue une illustration de cette politique régionale. Cet outil est chargé d'accompagner les porteurs de projets innovants. Il a pour mission d'aider à l'élaboration de projets de création d'entreprise valorisant les travaux de la recherche publique. Il permet d'accéder à des compétences extérieures via son réseau de prestataires.

Pour en savoir plus :

Site de l'ADEC (Agence de Développement Economique de la Corse) : <http://adec.corse.fr/>

région est en effet marquée par des activités orientées vers les particuliers, comme le commerce ou l'hébergement-restauration. Au sein de ses activités, 83 % des créateurs corses réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires avec une clientèle de particuliers contre 71 % en moyenne nationale. En outre, la propension des nouvelles entreprises de la région à travailler davantage avec une clientèle de particulier se dégage pour chaque secteur d'activité. Ainsi, seules 24 % des créations insulaires ont des entreprises comme principaux clients.

L'appareil productif corse se caractérise par une grande autonomie et une faible influence sur les autres régions, et cela s'observe aussi au niveau de la création d'entreprise. Ainsi, les créateurs de la région travaillent davantage avec une clientèle locale ou de proximité : 63 % des créateurs corses contre 56 % au niveau national. A l'inverse, les nouvelles entreprises

corses ont une clientèle nationale moins importante et une internationale encore moindre.

■ Malgré tout, les créateurs innover

A ce contexte d'économie régionale relativement fermée, il faut ajouter la très faible part en Corse d'entreprises nouvelles dans les secteurs déclarés innovants selon les critères de l'OCDE : 1 % seulement contre 4 % sur le continent. De plus, les nouveaux entrepreneurs corses profitent moins souvent qu'ailleurs d'aides liées à l'innovation lors de la création d'entreprise.

Malgré ce contexte peu propice, 46 % des créateurs corses déclarent innover, c'est autant que dans les autres régions. Ils innover principalement sous une seule forme, celle de produit. Certains secteurs

Près d'un créateur corse sur deux déclare innover

Proportion de créateurs d'entreprise actifs innovants selon le secteur d'activité en Corse (%)

Secteur	Innovation	dont innovation technologique
Industrie	54,1	50,8
Construction	36,0	31,3
Commerce, transport, hébergement et restauration	54,3	46,5
Services	44,7	37,5
Ensemble	46,1	39,7

Source : Insee, Enquête Sine 2010.

se démarquent : dans l'industrie, le commerce et l'hébergement-restauration, 54 % des créateurs déclarent innover. A l'inverse, ils ne sont que 36 % dans la construction.

La coopération est une pratique favorisant l'émergence de comportements innovants. Dans ce domaine, les créateurs corses se situent dans la moyenne nationale. Parmi les nouveaux entrepreneurs de la région, 20 % déclarent coopérer avec d'autres entreprises ou organismes pour leurs activités d'innovation. Ces coopérations s'opèrent le plus souvent avec des partenaires de marché, notamment avec des fournisseurs, des clients ou des consommateurs. La coopération avec les partenaires institutionnels reste rare.

■ Un avenir axé sur le maintien d'activité

Neuf créateurs sur dix envisagent d'être à leur compte durablement sur une période de plus de cinq ans. A plus court terme, 40 % des créateurs corses pensent développer leur entreprise dans les six mois suivant l'enquête, proportion semblable à la moyenne nationale. Ils sont toutefois plus nombreux dans la région à se positionner vers un maintien de l'équilibre de leurs activités : 46 % des créateurs corses contre 42 % des créateurs continentaux. Cette part est la plus élevée dans les services fournis aux ménages où elle concerne 51 % des créateurs. Quelques créateurs envisagent devoir redresser une situation difficile dans les six prochains mois (8 %). Enfin, 27 % des créateurs pensent embaucher un ou plusieurs salariés supplémentaires en contrats à durée déterminée ou indéterminée dans les douze mois suivant l'enquête, contre 41 % qui ne le pensent pas. Les créateurs corses de l'industrie sont les plus optimistes : 41 % pensent embaucher dans les douze mois prochains contre 27 % en niveau national. Dans la construction, ils sont 36 % contre 30 % sur le continent.

Définitions

Création d'entreprise : la création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept harmonisé au niveau européen inclut la création de nouveaux moyens de production, la réactivation d'une entreprise dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et la reprise d'une entreprise dans le cas où elle s'accompagne d'un changement d'activité ou de localisation.

Création à statut classique : création d'entreprise hors régime de l'auto-entrepreneur.

Le régime de l'auto-entrepreneur : il est mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. L'auto-entrepreneur doit réaliser moins de 80 300 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale, moins de 32 100 euros pour les prestations de services et activités libérales.

Une **innovation** est une mise en œuvre d'un produit ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations externes. Elle peut prendre ainsi quatre formes : produit, procédé, organisation ou marketing. L'innovation sous forme de produit ou de procédé est l'innovation technologique, celle d'organisation ou de marketing est l'innovation non technologique.

Dans cette enquête la notion d'innovation est déclarative.

Les **secteurs dits « innovants »**, selon la nomenclature OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), sont ceux des technologies de l'information et de la communication, des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux. Ils regroupent une proportion importante des entreprises qui produisent des innovations technologiques (de produit ou de procédé).

Méthodologie

Enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) : système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. L'objectif est de suivre les entreprises créées au cours du premier semestre d'une année par le biais de trois interrogations postales : l'année de leur création, puis au cours de leur troisième et cinquième anniversaires.

La présente étude s'appuie, pour le profil des créateurs, sur les résultats de la première interrogation de l'enquête Sine 2010. Afin d'obtenir des informations représentatives au niveau région, la Collectivité Territoriale de Corse et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse se sont associées à l'Insee pour étendre l'échantillon national de l'enquête auprès des créateurs corses. Ces entreprises exercent une activité économique marchande de tous secteurs sauf l'agriculture.

Champ de l'étude

Entreprises à statut classique créées en 2010. Situation au 1^{er} semestre 2010.



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse